



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2024 – 2025.

Réunion du : Jeudi 11 juillet 2024.

Présidence : M. Antoine ROMBALDI.

Présent (s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; Messieurs Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1°) CAS DES JOUEURS SENIORS RUBION Etienne et SOLINAS Anthony de l'U.S. COMMERCANTS DE BASTELICA à l'AM.S. D'AJACCIO (Ligue Corse de Football).

DEMANDE DU RETRAIT CACHET MUTATION.

Suite au courriel de l' AM. S. D'AJACCIO, en date du lundi 08 juillet 2024 et compte tenu du changement de pratique de la part de ces deux joueurs cités en rubrique, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) **le retrait du cachet mutation pour les deux joueurs séniors RUBION Etienne, SOLINAS Anthony et d'apposer le cachet « dispense mutation » au profit du club de l'AM.S. D'AJACCIO.**